



PRINCIPAUX AXES DU PLAN FRANCE RELANCE ET POSITION DE LA CPME

Le plan « France relance » présenté par le premier ministre le 3 septembre, c'est :

- 100 milliards d'euros sur deux ans
- 3 axes prioritaires :

1 - Retrouver la compétitivité et l'innovation des entreprises :

- Montant alloué à ce volet : **35 milliards** d'euros (dont 25 milliards pour les TPE-PME)
- Pour favoriser le développement d'activité à forte valeur ajoutée en France et créer des emplois, le plan de relance comporte des transformations destinées à rendre notre économie plus compétitive. Cela se traduit notamment par :
 - La **baisse des impôts de production** est confirmée. Fixée à 20 milliards d'euros sur 2 ans, elle repose sur une diminution par deux de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), un abaissement du plafonnement de la Contribution économique territoriale (CET) à 2 % de la valeur ajoutée (au lieu de 3 %), un remaniement de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe foncière des établissements industriels. Les détails techniques des mesures seront précisés dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 (à la fin du mois de septembre).
 - Le **renforcement des fonds propres** des entreprises en difficulté va être financé à hauteur de 3 milliards d'euros. L'Etat va notamment apporter des garanties publiques et des prêts participatifs.
 - La **relocalisation de la production industrielle** va être soutenue à hauteur d'un milliard, principalement destinés aux 5 secteurs de la santé, l'électronique, les applications industrielles de la 5G, les intrants critiques pour l'industrie et l'agroalimentaire.
 - Pour **soutenir le développement de marchés** tels que l'hydrogène, le numérique ou la santé, le plan alloue 11 milliards d'euros.
 - La **mise à niveau numérique des TPE, PME** et ETI représente 385 millions d'euros et est mise en œuvre principalement par FranceNum, via la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, ainsi que l'implémentation de dispositifs d'intelligence artificielle pour tous les secteurs.
 - Le plan prévoit un **dispositif d'aide à l'investissement dédié à l'industrie**, pour les PME et ETI, qui se substitue au mécanisme de suramortissement fiscal, qui lui n'était dédié qu'aux PME.

> Position de la CPME sur ce volet :

- La **baisse des impôts de production** via la CVAE et le foncier telle que finalement privilégiée bénéficiera plus massivement aux PME. En effet, cela n'aurait pas été le cas si l'effort avait été consenti via sur la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S).

Si la baisse des impôts de production via la fiscalité locale est une **avancée majeure** réclamée de longue date par la CPME, **il s'agit d'une première étape**. D'ici la fin de l'année, les entreprises devront acquitter la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Aussi, l'instauration complémentaire d'une franchise minimale de 3 000 € de CFE serait appréciable car elle toucherait l'ensemble des entreprises (proposition n°6 du plan de relance CPME).

Au-delà, la CPME estime nécessaire d'**ouvrir une concertation d'ensemble** visant à alléger le poids de la fiscalité (notamment locale) des entreprises.

- Au-delà du renforcement des fonds propres des PME prévus dans le plan de relance, la CPME plaide, via le PGE, pour la **mise en place d'un « prêt consolidation »** permettant à toutes les entreprises, y compris les plus petites, de regrouper leurs échéances bancaires ou liées aux aides publiques (reports de charges...) consenties à l'entreprise pendant la crise, avec un remboursement à moyen terme.
- L'effort financier visant à soutenir la **relocalisation de la production industrielle** est à saluer. Toutefois, cette mesure ne sera véritablement efficace que si elle s'inscrit dans un **contexte global allégeant les contraintes administratives et orientant les achats publics** ou des collectivités territoriales, prioritairement **vers les entreprises** françaises.
- L'effort consenti par le gouvernement en matière d'**innovation** n'apporte pas nécessairement de nouveautés, notamment pour les PME innovantes dans les secteurs non ciblés. En effet, certains dispositifs tels que le CIFRE ou les instituts Carnot, très appréciés des PME, appellent à davantage d'ambition.
- Le budget alloué à la **mise à niveau numérique des TPE, PME et ETI** est de 385 millions d'euros. Il comprend le développement des actions FranceNum, le programme « IA Booster » et la transformation du suramortissement fiscal industriel. Ce budget est important, mais certaines actions étaient déjà prévues et il cible désormais les ETI. Il est donc complexe d'évaluer le montant des engagements nouveaux et directement orientés vers les TPE-PME.

2 - Accélérer la conversion écologique de l'économie française :

- **30 milliards d'euros** sont destinés au financement de la transition écologique.
- L'objectif est d'accélérer la conversion écologique de l'économie française pour qu'elle soit plus durable et plus économe de nos ressources naturelles et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Cette orientation stratégique se concrétise notamment à travers :
- Onze milliards d'euros sont fléchés vers le **développement des transports** en commun : le ferroviaire, le fret et le vélo.

- Sept milliards d'euros sont dédiés à la **rénovation thermique des bâtiments** publics et privés avec la nouvelle prime énergie « Ma prime Rénov' » accessible à tous les ménages qui rénovent leur logement.
- Neuf milliards d'euros dédiés à la **décarbonation des entreprises** et à l'énergie avec des mesures visant à soutenir la filière hydrogène.

> **Position de la CPME sur ce volet :**

- Convaincue de la nécessité de faire de la transition écologique un outil de développement économique durable, **la CPME salue le montant engagé** sur ce volet de 30 milliards d'euros (environ un tiers du plan de relance).
- Rénovation énergétique, économie circulaire, décarbonation de l'industrie, transports durables, etc. : la CPME prend acte de **l'approche transversale** de ce volet et de la diversité des dispositifs proposés.
- **Plusieurs dispositions rejoignent des propositions que la CPME avait formulées dans son plan de soutien et d'investissement** : il s'agit par exemple, en matière de rénovation énergétique, du renforcement du dispositif « Ma Prime Renov' » désormais accessible à tous les ménages ou encore des différentes mesures visant la sécurisation des infrastructures de distribution d'eau potable et d'assainissement.
- En revanche, la CPME déplore **l'absence de mesures fortes en soutien au logement neuf**.
- L'économie circulaire étant un levier de compétitivité pour les TPE-PME et de création d'emplois dans les territoires, la CPME souhaite que les **aides financières** soient **adaptées et facilement accessibles pour les TPE-PME**.
- La CPME accueille avec satisfaction le volet dédié à la **formation aux métiers stratégiques de demain** parmi lesquels ceux de la transition écologique. Il est en effet essentiel que les enjeux liés aux transitions professionnelles soient pleinement pris en compte via l'anticipation et la sécurisation des besoins en compétences et reconversions.
- La transition écologique nécessitant des investissements importants, **la CPME sera vigilante à ce que :**
 - > **les crédits alloués puissent réellement bénéficier aux TPE-PME** pour les accompagner dans cette transformation ;
 - > un **suivi approprié de la mise en œuvre** de ce plan soit assuré ;
 - > **les dispositifs dédiés aux TPE PME soient opérationnels** et irriguent effectivement l'ensemble des territoires.

3 – Renforcer la cohésion sociale et territoriale :

- **35 milliards d'euros** sont dédiés à ce chapitre.

- L'objectif est d'atténuer l'impact économique et social de la crise en luttant contre la hausse des inégalités à travers les territoires :
 - Le plan **pour l'emploi des jeunes** 1 jeune 1 solution, comportant notamment une aide au recrutement des jeunes de moins de 26 ans de 4000 € sur un an, est financé à hauteur de 6,7 milliards
 - Une enveloppe de 7,6 milliards est allouée à la lutte contre le chômage, avec notamment le dispositif d'**activité partielle de longue durée** pour les entreprises en difficulté ; le soutien à la **formation** des actifs vers des métiers porteurs.
 - 6 milliards d'euros sont consacrés à **l'investissement dans le secteur sanitaire** et médico-social ainsi que dans le numérique dans la Santé.
 - Les **collectivités locales** sont soutenues pour le développement du numérique sur le territoire à hauteur de 500 millions et pour la rénovation des commerces du centre-ville, à hauteur de 150 millions.
 - La **revitalisation des centres-villes** est dotée d'un budget de 3 milliards d'euros, destiné au plan de relance de la Banque des Territoires visant notamment le petit commerce via 100 foncières annoncées et par une enveloppe 150 millions d'euros ciblant 6000 rénovations de commerces de centres-villes à des loyers modérés.

> **Position de la CPME sur ce volet :**

- La CPME souligne l'**importance du plan jeune** et s'engagera pour soutenir l'emploi des jeunes qui incarnent l'avenir de nos entreprises et ne doivent pas être les laissés-pour-compte de la crise.
- La CPME a fait de l'**ancrage territorial** l'un des axes stratégiques de son plan de relance, elle salue les mesures permettant de réduire la fracture numérique et de soutenir les commerçants de proximité.
- La CPME se félicite de la méthode visant tout à la fois à centraliser les décaissements, conventionner avec les collectivités locales et réaffecter les crédits non utilisés dans les délais impartis. Elle sera particulièrement vigilante à ce **que les TPE-PME soient directement impactées** sans que les méandres administratifs ne viennent contredire une volonté politique clairement affichée.

> **Réaction de la CPME à l'ensemble du plan de relance :**

- La CPME est **globalement satisfaite des moyens** débloqués, mais ce dont ont besoin avant tout les entreprises c'est de l'activité, de l'efficacité et de la simplicité.
- Par ailleurs, la CPME s'interroge sur la **distinction entre des annonces antérieures, déjà financées et de véritables nouvelles mesures liées à la relance**. Les 100 foncières commerciales annoncées au sein du plan représentent 20 foncières de plus à horizon 2025 que les 80 déjà engagées dans le cadre du plan Action cœur de ville. Ainsi, l'enveloppe de « prêts de renouvellement urbain » à hauteur de 500 millions d'euros prévue s'imputera en partie sur les 700 millions prévus pour le programme Action cœur de ville.

- Si le plan de relance vise à préparer la France de 2030, on ne pourra pas relancer l'économie avec des entreprises moribondes. C'est pourquoi la CPME demande au gouvernement de poursuivre le soutien aux entreprises mis en place pendant le confinement, par exemple via un **étalement du remboursement des dettes contractées** depuis le début de la crise sur 7 ou 10 ans.
- La CPME sera vigilante quant à la **rapidité et la méthode de mise en application** des mesures du plan.